

Bulletin d'inscription

Stage inter suivi en présentiel

Stage inter suivi en comodal *

Stage inter suivi en classe virtuelle

Certificat ESTP Paris

Titre

Référence

Date Lieu Paris Cachan Troyes Dijon

Option déjeuner 22€ TTC / jour Oui Non

Pour les stagiaires, une liste d'hôtels sera transmise avec la convocation

* Consulter le service commercial pour vérifier que le comodal est disponible pour le stage concerné

Participant

Mme, M Prénom

Tél. E-mail

Service Fonction précise

Diplôme/niveau Fonction managériale Oui Non

Inscription par l'entreprise À titre individuel

Entreprise ou organisme

Raison sociale

Adresse

N° SIRET Code APE ou NAF

Nomenclature MO ME Entreprise Autre

Public Privé

Responsable de formation

Mme, M Prénom

Tél. E-mail

Personne procédant à l'inscription si différente

Mme, M Prénom

Tél. E-mail

Adresse de convocation, si différente

Facturation

Adresse de facturation

Prise en charge par un organisme tiers payeur Oui Non

Numéro de commande

Adresse de facturation ou coordonnées de l'organisme collecteur chargé du financement

Je reconnais que Mme/Mr a pris connaissance des pré-requis nécessaire pour suivre la formation et qu'elle/il satisfait à ces pré-requis complètement partiellement : dans ce cas merci de le préciser en vue d'un échange avec l'ESTP Paris.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription

La présente inscription est faite sur la base des CGV présentées sur le site Internet à <https://www.estp.fr/termes-legaux> (déclaration d'activité n°11750941075 – n° SIRET : 32500211100038)

Date Signature

cachet de l'entreprise

Par courrier

ESTP Paris – Formation Continue
2-4 rue Charras – 75009 Paris

Par mail

inscription.inter@estp-paris.eu – Tél : 01 75 77 86 03

Suivi de l'inscription

Suite à votre inscription, vous recevrez un accusé de réception, puis 15 jours francs avant le début de la formation, votre convocation avec, notamment, le règlement intérieur. Les inscriptions aux stages sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Des sessions supplémentaires peuvent être organisées en cas de demandes surnuméraires.

Un stage peut être reporté faute d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, le report (ou l'annulation éventuelle) est notifié 15 jours francs avant la date d'ouverture prévue initialement.

Tout stage commencé est intégralement dû, y compris en cas d'absence ou d'abandon. En cas d'interruption ou d'annulation du stage du fait de l'ESTP Paris pour force majeure (après la notification ou pendant le stage), l'ESTP Paris n'est redevable d'aucune pénalité.

Repas

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont optionnels et directement facturés au client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

L'option déjeuner est un forfait de 22 € TTC par jour et par stagiaire. Elle comprend la prise en charge des repas pour la totalité de la durée du stage et ne peut être subdivisée. En raison du contexte sanitaire, il convient de s'assurer en amont de la formation d'être en mesure de pouvoir accéder aux lieux de restauration (présentation du pass sanitaire ou de tout autre document en vigueur).

Facturation

La facture comprend le prix de la formation, éventuellement augmenté du forfait repas conformément à la convention de formation.

Les inscriptions sont définitives après expiration du délai de rétractation indiqué dans la convention de formation. Passé ce délai, toute annulation entraîne le paiement d'une indemnité pour frais de dossier, correspondant à 30 % du prix initial de la formation.

L'entreprise a la faculté de remplacer un stagiaire par un autre, sous réserve que l'ESTP Paris puisse valider que ce nouveau stagiaire satisfasse aux pré-requis du stage.

Assurance

Chaque stagiaire reste responsable pendant toute la durée du stage vis-à-vis des tiers et de l'ESTP Paris. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de toute nature.

Conditions de règlement

A la fin du stage, la facture est adressée selon les termes de la convention de formation, en exonération de TVA conformément à l'article 261.4.4 a du CGI. Son règlement est à adresser, par virement ou chèque bancaire à l'ordre de ESTP Paris.

Si le règlement est effectué par un organisme tiers, l'entreprise ou le stagiaire, ayant demandé la formation, reste responsable du paiement intégral du prix de la formation, même en cas de prise en charge partielle par l'organisme tiers.

Litiges

Tous les litiges non résolus à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal parisien compétent, quel que soit le siège social ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.